



Direction du Logement et de l'Habitat

2025 DLH 281 - Réalisation d'un programme d'îlot de fraîcheur et d'amélioration de la qualité de service par Elogie-Siemp dans le 6ème arrondissement – Subvention (81 039 euros)

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Le présent projet a pour objet de vous soumettre les conditions de réalisation d'un projet de création d'îlot de fraîcheur et d'amélioration de la qualité de service par Elogie-Siemp au 17 rue de Seine dans le 6e arrondissement.

L'amélioration du cadre et des conditions de vie des habitants et la lutte contre les îlots de chaleur urbains sont des objectifs à part entière du Plan Climat Air Énergie Territorial de la Ville de Paris.

Aussi, afin d'assurer un meilleur confort d'été aux locataires du parc social, contribuer au rafraîchissement de la ville dans son ensemble, et favoriser le développement de la biodiversité, la Ville de Paris encourage et accompagne les projets d'îlots de fraîcheur des bailleurs sociaux dès lors que la configuration des résidences le permet.

L'objectif est de favoriser les projets complets et innovants, qui mobilisent différents leviers d'action :

- Désimperméabilisation des sols ;
- Végétalisation du bâti, des cours et des espaces collectifs ;
- Mise en place d'équipements spécifiques (occultations, ombrières, cuves de stockage des eaux pluviales...).

Les actions isolées restent également encouragées si elles apportent une amélioration significative de l'inconfort thermique des logements en période estivale.

La Ville de Paris soutient également les projets d'amélioration de la qualité de service. Ces subventions permettent d'avoir un effet levier sur les travaux menés par les bailleurs sociaux sur les parties communes des immeubles de logements sociaux, afin d'en renforcer les ambitions. Elle peut ainsi participer au financement de projets de travaux visant à :

- Améliorer la sécurité, propreté, tranquillité des sites ;
- Reconfigurer les cheminements, accès, éclairages ;
- Créer ou améliorer des locaux partagés ;
- Requalifier des parties communes dégradées ;
- Faire des efforts supplémentaires par rapport aux obligations légales en termes de mise en accessibilité du site pour les personnes à mobilité réduite.

Ces projets sont menés en concertation avec les locataires et les amicales.

Nota bene : Les éventuels projets d'îlot de fraîcheur ou d'amélioration de la qualité de service mis en œuvre dans le cadre d'opérations de rénovations globales d'immeubles ou d'acquisition-amélioration de logements de l'arrondissement font l'objet d'une délibération distincte.

Cette opération permettra notamment :

- De végétaliser 20 m² en toiture ;
- De désimperméabiliser 49 m² ;
- D'installer 21 occultants.

Le programme détaillé des travaux de l'opération est indiqué dans la fiche technique jointe en annexe. Les caractéristiques principales sont les suivantes :

Bailleur	Adresse	Nombre de logements sociaux concernés	Synthèse des travaux de création d'îlots de fraîcheur (IDF)	Travaux d'amélioration de la qualité de service (AQS)
Elogie-Siemp	17 rue de Seine	6	Equipements, Désimperméabilisation, Végétalisation	Oui

Le prix de revient prévisionnel de l'opération est détaillé dans le tableau ci-dessous, ainsi que le montant que le bailleur sollicite auprès de la Ville pour participer à son financement.

Prix de revient prévisionnel IDF	Subvention Ville IDF	Prix de revient prévisionnel AQS	Subvention Ville AQS	Total subvention
80 434 €	40 217 €	136 073 €	40 822 €	81 039 €

En contrepartie du financement de ce programme, et de la garantie des emprunts qui sera sollicitée ultérieurement, 3 droits de réservation sont accordés à la Ville de Paris pour une durée de 40 ans. Ces droits de réservation feront l'objet d'une conversion en un pourcentage du flux annuel des bailleurs en fonction de la convention sur la gestion en flux signée avec chaque bailleur.

Je vous propose en conséquence d'approuver la participation de la Ville de Paris au financement du programme précité et d'accorder à Elogie-Siemp une subvention d'un montant maximum de 81 039 euros.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris

2025 DLH 281 - Réalisation d'un programme d'îlot de fraîcheur et d'amélioration de la qualité de service par Elogie-Siemp dans le 6ème arrondissement – Subvention (81 039 euros)

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu le projet de délibération en date du _____ par lequel la Maire de Paris propose d'approuver la participation de la Ville de Paris au financement d'un programme de travaux d'îlot de fraîcheur et d'amélioration de la qualité de service ;

Vu l'avis du Conseil du 6e arrondissement en date du _____ ;

Sur le rapport présenté par M. Jacques BAUDRIER, au nom de la 5e Commission ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe NAJDOVSKI, au nom de la 8e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la participation de la Ville de Paris au financement du projet de création d'îlot de fraîcheur et d'amélioration de la qualité de service réalisé par Elogie-Siemp au 17 rue de Seine dans le 6e arrondissement.

Article 2 : Pour ce programme, Elogie-Siemp bénéficiera d'une subvention de la Ville de Paris d'un montant maximum de 40 217 euros au titre des îlots de fraîcheur et 40 822 euros au titre de l'amélioration de la qualité de service, soit 81 039 euros au total.

Cette subvention fait l'objet d'un double plafond : le montant et la part qu'elle représente dans le prix de revient prévisionnel de l'opération.

Cette dépense sera inscrite au budget d'investissement de la Ville de Paris de l'exercice 2025 sous réserve de la disponibilité des crédits.

Article 3 : 3 droits de réservation sont accordés à la Ville de Paris pour une durée de 40 ans en contrepartie de sa participation au financement du programme.

Article 4 : Madame la Maire de Paris est autorisée à conclure avec le bailleur la convention fixant les modalités de versement de la participation de la Ville de Paris au financement du programme.